



VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ POSTES DE POLICE DES TRIBUNAUX (GEÔLES ET DEPÔTS)

Rapport de visite concernant :

*Le Commissariat central de Police
34 Route de l'Hôpital
67000 STRASBOURG*

Tribunal Judiciaire de : *STRASBOURG*

Cour d'appel de : *COLMAR*

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont **autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières** définies à l'article 323-1 du code des douanes ... »

* * *

Une fois finalisé, ce rapport sera consultable à l'adresse suivante :

<https://www.conferecedesbatonniers.com/fr/travaux-de-la-conference/visite-des-lieux-de-privation-de-liberte>

* * *

Date de la visite : *Mardi 2 avril 2024 (Date de la visite précédente : 15 mars 2023)*

Heures de visite : DÉBUT : *8h45* FIN : *10h00*

Visite effectuée par

Maître Anaïs FUCHS, Présidente de la Commission pénale du Barreau de Strasbourg

Maître Juliette THOMANN, Présidente de la Commission mineurs du Barreau de Strasbourg

Indiquez le nombre total de personnes présentes à la visite : 2

Avez-vous prévenu de votre visite ? OUI NON

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

(À demander lors de votre arrivée)

- **Consultation du registre des passages dans les geôles :**
(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter ? : OUI NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur ce registre des passages ? : OUI NON

Les prestations de ménages sont-elles mentionnées sur ce registre ? OUI NON

- **Temps moyens des mesures de retenue :** non communiqué

- **Capacité maximale des geôles (nombre de personnes retenues) :**

- Nombre de cellules individuelles : 22
- Nombre de cellules de dégrisement : 10
- Nombre de cellules collectives : 1
- Capacité maximale des cellules collectives : *rarement utilisé (exception Nouvel An et émeutes)*

- **Moyenne du nombre de personnes retenues par an** (= personnes déférées après GAV ou interpellation (mandat d'arrêt ou d'amener) et détenues présentées) : *non communiqué*

- **Moyenne du nombre de mesures de défèrement après garde-à-vue par an :** *non communiqué*

- **Nombre de personnes retenues le jour de la visite :** *12 dont 1 femme*

- **Temps moyen des mesures de retenue :** non communiqué

- **Structure du poste de police selon les personnes vous accueillant :**

- *Description et photos des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité).*

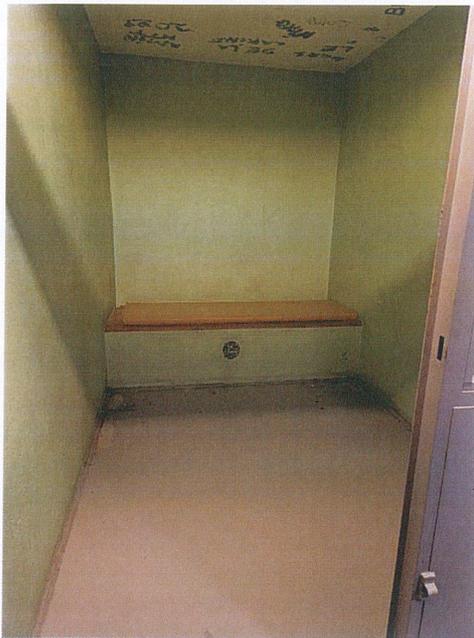
Date de construction 2002

Le bâtiment est accessible aux PMR. Un chaise roulante est à disposition dans les geôles.

Nous constatons un renforcement de la sécurité intérieure avec d'avantage de portes dont l'ouverture se fait avec un badge. Les avocats ne peuvent plus circuler librement sans être accompagnés par un policier.

Nous avons pu obtenir d'entrer au commissariat en présentant notre carte d'avocat, sans fouille de sac (non sans difficulté)

- *Description et photos des cellules et des locaux communs :*



Cellule individuelle



Un cabinet de toilettes pour l'ensemble des personnes gardées vue

dd



Stock kits d'hygiène

Points positifs depuis notre dernière visite : Nous avons constaté un effort de propreté par rapport à l'année dernière avec un nettoyage au karcher réalisé un mois avant et qui devrait être renouvelé tous les ans.

Les cellules étaient plus propres et l'odeur moins prégnante.

Le local d'entretien avocat a été « rénové » depuis nos critiques de l'année passée. Les chaises ont été changées.

Les gardés à vue disposent maintenant d'un matelas individuel et de couverture de survie à usage unique ce qui est rassurant au vu des nombreuses plaintes de gardés à vue sur la faible température dans les geôles.

Points d'amélioration :

Nous avons à nouveau signalé, comme nous le faisons depuis des années, que le local d'entretien avocats n'est pas assez sécurisé, le bouton d'alerte étant mal positionné et ne permettant pas d'être actionné rapidement en cas d'urgence.

Il nous a été dit comme l'année dernière, que des travaux étaient prévus mais aucune commande officielle n'aurait encore été faite.

Si un diffuseur de parfum a été installé, une fois vide, il n'a jamais été rempli.

Les travaux de rénovation des cellules et surtout d'aération n'ont toujours pas été faits et ne semblent même pas avoir fait l'objet d'une commande.

ÉVENTUELLES ENTRAVES AU DROIT DE VISITE :

Refus de visite ? OUI NON

Non accès à certaines geôles ? OUI NON

Interdiction du téléphone portable, équipements connectés
et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ? OUI NON

- **S'il n'y a pas eu d'entraves, comment s'est passé l'accueil ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (Grade, fonction, poste...)**

Nous avons patienté une dizaine de minutes à l'accueil, présenté nos cartes qui ont été photographiées, nous avons présenté nos délégations du Bâtonnier

Nous avons été reçues par :

Monsieur le Commissaire de Police

Monsieur le Commandant de Police

III- ACCES AU DROIT ET CONFIDENTIALITÉ

1. CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?
 OUI NON

Si oui, combien de locaux dédiés : 1

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

OUI NON

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

OUI NON

- **Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?**

OUI NON

REMARQUES :

Comme évoqué, le local a été refait depuis notre dernière visite.

Il n'est pas assez sécurisé, le bouton d'alerte est mal situé et ne permet pas d'être actionné en urgence ou dans la discrétion.

2. VIDEOSURVEILLANCE

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans les cellules ?

OUI NON

Il existe un système de vidéosurveillance dans les couloirs mais pas dans les cellules

CONDITIONS DE RÉTENTION RELEVÉES

AUTRES REMARQUES :

Les geôles du tribunal n'ont pas été recontrôlées cette année, aucun élément alarmant n'ayant été constaté l'année dernière

V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

VI- RELAIS A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

Avez-vous contacté la presse ?

OUI NON

Si oui, copie ou lien web vers l'article : [Strasbourg. Des avocats en prison... pour une visite des lieux de privation de liberté \(dna.fr\)](#)

VIII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Nous appelons de nos vœux une rénovation complète des geôles et du système d'aération et une sécurisation du local avocat.

VII- TRANSMISSIONS DU RAPPORT ET OBSERVATIONS

Date de l'envoi :

Réception d'observations en retour :

OUI NON

Si oui, lesquelles :